

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00621

Numéro SIREN : 821 316 577

Nom ou dénomination : CAP'TAINS

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2019 sous le numéro de dépôt 5456

2019 55486

CAP'TAINS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 161 000.00 €

Siège social : 31 RUE DE JOALLAND

44770 LA PLAINE SUR MER

821 316 577 RCS SAINT NAZAIRE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 1 037.52 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 1 037.52 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre Madame Amélie CROCHET et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Convention conclue au cours de l'exercice :

Une convention de type autre convention réglementée, conclue le 23/06/2016.

Détail de la convention :

* Identité de la personne contractante : Amélie Crochet

* Associé concerné : Amélie Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : rémunérations versées au titre de l'exercice 2018

* Modalités financières : L'associé a perçu une somme de 16 434 euros au titre des rémunérations liées à la fonction de gérance.

* Identité de la personne contractante : Amélie Crochet

* Associé concerné : Amélie Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : cotisations sociales au titre de l'exercice 2018

* Modalités financières : la société a pris en charge la somme de 2 413 euros au titre des cotisations sociales obligatoires et 803 euros au titre des cotisations facultatives liées à la fonction de gérant.

Convention conclue au cours de l'exercice :

Une convention de type autre convention réglementée, conclue le 23/06/2016.

Détail de la convention :

* Identité de la personne contractante : Aurélien Crochet

* Associé concerné : Aurélien Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : rémunérations versées au titre de l'exercice 2018

* Modalités financières : L'associé a perçu une somme de 28 891 euros au titre des rémunérations liées à la fonction de gérance.

* Identité de la personne contractante : Aurélien Crochet

* Associé concerné : Aurélien Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : cotisations sociales au titre de l'exercice 2018

* Modalités financières : la société a pris en charge la somme de 9 696 euros au titre des cotisations sociales obligatoires et 1 197 euros au titre des cotisations facultatives liées à la fonction de gérant.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Copie certifiée conforme

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a small loop at the end, and a shorter, more complex stroke above it.

CAP'TAINS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 161 000.00 €

Siège social : 31 RUE DE JOALLAND

44770 LA PLAINE SUR MER

821 316 577 RCS SAINT NAZAIRE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 28 JUIN 2019**

TROISIÈME RESOLUTION

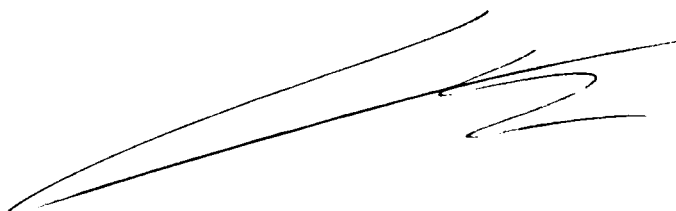
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 1 037.52 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 1 037.52 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Copie certifiée conforme
La Gérance



CAP'TAINS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 161 000.00 €

Siège social : 31 RUE DE JOALLAND

44770 LA PLAINE SUR MER

821 316 577 RCS SAINT NAZAIRE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice.

Pour information, l'article R.223-17 précise qu'il convient d'indiquer la nature et l'objet de ces conventions ainsi que les modalités essentielles comme l'indication des prix ou tarifs, les ristournes, les commissions consenties, les délais de paiement accordés, les intérêts stipulés, les sûretés conférées, toute indication permettant d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions.

Liste des conventions passées entre la société et ses associés

Concernant Madame Amélie CROCHET, gérante associée :

Convention conclue au cours de l'exercice :

- Une autre convention réglementée, conclue le 23/06/2016, dont voici le détail :

Mandat de gérance

* Identité de la personne contractante : Amélie Crochet

* Associé concerné : Amélie Crochet

* Type de convention: mandat de gérant

* Objet de la convention: rémunérations versées au titre de l'exercice 2018
* Modalités financières : L'associé a perçu une somme de 16 434 euros au titre des rémunérations liées à la fonction de gérance.

* Identité de la personne contractante : Amélie Crochet

* Associé concerné : Amélie Crochet

* Type de convention: mandat de gérant

* Objet de la convention: cotisations sociales au titre de l'exercice 2018

* Modalités financières : la société a pris en charge la somme de 2 413 euros au titre des cotisations sociales obligatoires et 803 euros au titre des cotisations facultatives liées à la fonction de gérant.

Convention conclue au cours de l'exercice :

- Une autre convention réglementée, conclue le 23/06/2016, dont voici le détail :

Mandat de gérance

* Identité de la personne contractante : Aurélien Crochet

* Associé concerné : Aurélien Crochet

* Type de convention: mandat de gérant

* Objet de la convention: rémunérations versées au titre de l'exercice 2018

* Modalités financières : L'associé a perçu une somme de 28 891 euros au titre des rémunérations liées à la fonction de gérance.

* Identité de la personne contractante : Aurélien Crochet

* Associé concerné : Aurélien Crochet

* Type de convention: mandat de gérant

* Objet de la convention: cotisations sociales au titre de l'exercice 2018

* Modalités financières: la société a pris en charge la somme de 9 696 euros au titre des cotisations sociales obligatoires et 1 197 euros au titre des cotisations facultatives liées à la fonction de gérant.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes, likely representing the name of the manager or gérant.

CAP'TAINS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 161 000.00 €

Siège social : 31 RUE DE JOALLAND

44770 LA PLAINE SUR MER

821 316 577 RCS SAINT NAZAIRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Par ailleurs, l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est écoulé sur une période de 12 mois, contre 19 mois pour l'exercice précédent, arrêté au 31 décembre 2017.

En conséquence, les pourcentages de variation entre les exercices tiennent compte de cette différence de durée et ont été ramenés, pour une meilleure appréciation, à une durée équivalente.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 19 mois	Ecart % prorata
BILAN ACTIF			
Total des immobilisations corporelles	253	519	-51.36
Total des immobilisations financières	171 515	171 250	0.15
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	171 767	171 769	0.00
ACTIF CIRCULANT			

Clients et comptes rattachés	6 605	4 848	36.24
Autres créances	6 890	1 844	273.67
Créances	13 495	6 692	101.66
Disponibilités	10 086	7 890	27.83
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	10 086	7 890	27.83
Charges constatées d'avance	1 686		100.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	25 267	14 582	73.27
TOTAL ACTIF	197 034	186 351	5.73
Total des immobilisations corporelles	253	519	-51.36
Total des immobilisations financières	171 515	171 250	0.15
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	171 767	171 769	0.00
ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés	6 605	4 848	36.24
Autres créances	6 890	1 844	273.67
Créances	13 495	6 692	101.66
Disponibilités	10 086	7 890	27.83
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	10 086	7 890	27.83
Charges constatées d'avance	1 686		100.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	25 267	14 582	73.27
TOTAL ACTIF	197 034	186 351	5.73
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	161 000	161 000	0.00
Réserve légale	1 641		100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 038	1 641	-36.76
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	163 678	162 641	0.64
AUTRES FONDS PROPRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 199	-100.00
Autres dettes	33 356	22 511	48.17
TOTAL DETTES	33 356	23 711	40.68
TOTAL PASSIF	197 034	186 351	5.73

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2018	31/12/2017	Ecart %
Durée	12 mois	19 mois	prorata
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	75 148.00	41 388.33	187.48
Coût des achats et charges externes	10 176.46	7 552.11	113.35
VALEUR AJOUTEE	64 971.54	33 836.22	204.03
Impôts, taxes et versements assimilés	4 049.00	1 769.00	262.40
Charges de personnel	59 435.88	29 856.24	215.20
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 486.66	2 210.98	6.46
Autres produits	1.39	0.74	197.41
Dotations aux amortissements et provisions	266.67	280.74	50.40
Autres charges	0.86	0.33	312.63
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 220.52	1 930.65	0.10
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 220.52	1 930.65	0.10
Impôt sur les bénéfices	183.00	290.00	-0.09
RESULTAT NET COMPTABLE	1 037.52	1 640.65	0.13

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé, d'une durée de douze mois, se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 75 148 € contre 41 388 € pour l'exercice précédent, qui s'était écoulé sur dix-neuf mois, soit une progression de 187.48 % en ramenant les pourcentages à une même durée.

Le total des charges d'exploitation ressort à 73 929 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 267 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 29 856 € à 59 436 €, soit une progression de 215.20 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 1 221 € contre 1 931 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 0.10 %.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 183 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 1 038 €, représentant 1.38 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 0.13 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 1 641 €, soit 3.96 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Il n'y a rien de particulier à signaler sur ce sujet.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Nous n'avons pas procédé au cours de l'exercice à des investissements particuliers en matière de recherche et développement.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

La situation demeure inchangée.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 1 037.52 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 1 037.52 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La gérance



CAP'TAINS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 161 000.00 €

Siège social : 31 RUE DE JOALLAND

44770 LA PLAINE SUR MER

821 316 577 RCS SAINT NAZAIRE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin, à neuf heures , les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|--------------|
| - Madame Amélie CROCHET, propriétaire de | 80 500 parts |
| - Monsieur Aurélien CROCHET, propriétaire de | 80 500 parts |

soit un total de	161 000 parts
sur les cent soixante et un mille (161 000) parts composant le capital social.	

Monsieur Aurélien CROCHET préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Ac
Ac

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 1 037.52 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 1 037.52 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

Ac
Ak

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre Madame Amélie CROCHET et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Convention conclue au cours de l'exercice :

Une convention de type autre convention réglementée, conclue le 23/06/2016.

Détail de la convention :

* Identité de la personne contractante : Amélie Crochet

* Associé concerné : Amélie Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : rémunérations versées au titre de l'exercice 2018

* Modalités financières : L'associé a perçu une somme de 16 434 euros au titre des rémunérations liées à la fonction de gérance.

* Identité de la personne contractante : Amélie Crochet

* Associé concerné : Amélie Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : cotisations sociales au titre de l'exercice 2018

* Modalités financières : la société a pris en charge la somme de 2 413 euros au titre des cotisations sociales obligatoires et 803 euros au titre des cotisations facultatives liées à la fonction de gérant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Madame Amélie CROCHET s'étant abstenue et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

Convention conclue au cours de l'exercice :

Une convention de type autre convention réglementée, conclue le 23/06/2016.

Détail de la convention :

* Identité de la personne contractante : Aurélien Crochet

* Associé concerné : Aurélien Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : rémunérations versées au titre de l'exercice 2018

* Modalités financières : L'associé a perçu une somme de 28 891 euros au titre des rémunérations liées à la fonction de gérance.

* Identité de la personne contractante : Aurélien Crochet

* Associé concerné : Aurélien Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : cotisations sociales au titre de l'exercice 2018

* Modalités financières : la société a pris en charge la somme de 9 696 euros au titre des cotisations sociales obligatoires et 1 197 euros au titre des cotisations facultatives liées à la fonction de gérant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Aurélien CROCHET s'étant abstenue et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.



Désignation de l'entreprise SARL CAP'TAINS				Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise 31 Rue de joalland 44770 LA PLAINE SUR MER								
Numéro SIRET* 8 2 1 3 1 6 5 7 7 0 0 0 1 3								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 19				
				Exercice N clos le 31/12/2018				
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*		028	800	030	547	252	
	Immobilisations financières* (1)		040	171 514	042		171 514	
	Total I (5)		044	172 314	048	547	171 767	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	6 605	070		6 605	
		Autres* (3)	072	6 889	074		6 889	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	10 085	086		10 085	
	Charges constatées d'avance *		092	1 686	094		1 686	
	Total II		096	25 266	098		25 266	
	Total général (I + II)		110	197 581	112	547	197 033	
PASSIF					Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		120	161 000		
	Écarts de réévaluation		124		124			
	Réserve légale		126		126	1 640		
	Réserves réglementées*		130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		132			
	Report à nouveau		134		134			
	Résultat de l'exercice		136		136	1 037		
	Provisions réglementées		140		140			
	Total I		142		142	163 678		
Provisions pour risques et charges		Total II		154				
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	12 182	172	33 355		
	Produits constatés d'avance		174		174			
	Total III		176		176	33 355		
Total général (I + II + III)		180		180	197 033			
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	12 182
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	264
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL CAP' TAINS**Néant ☐ *Exercice clos le
31/12/2018**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue	biens	215		214	
		services*	217		218	75 148
		intracommunautaires				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	75 149

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
	Variation de stocks (marchandises)*					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243
	Rémunérations du personnel*					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements*					254
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	73 928

I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	
	Produits exceptionnels	(IV)	290	
	Charges financières	(V)	294	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306	183

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

			310	1 037
--	--	--	-----	-------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2

312 1 037

Rintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39 4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324	183
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A) 989
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies) 138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer 344
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992
	Dont divers		
	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

352 1 220

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356	
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :		360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

370 1 220

Comptes annuels

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL CAP'TAINS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 197 034 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 038 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				800
Immobilisations corporelles	800			
Immobilisations financières	171 250	265		171 515
Total	172 050	265		172 315
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	281	267		547
Immobilisations financières				
Total	281	267		547
ACTIF NET				171 767

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			265	265
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			265	265
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 15 181 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 605	6 605	
Autres	6 890	6 890	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 686	1 686	
Total	15 181	15 181	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	4 648
Total	4 648

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	161 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	161 000	1,00

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 33 356 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	3 173	3 173		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	30 183	18 001	12 182	
Produits constatés d'avance				
Total	33 356	21 174	12 182	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	12 183			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
CLIENTS - RRR A ACCORDER	18 000
Total	18 000

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 686		
Total	1 686		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2018
PRESTATIONS DE SERVICES	75 148
TOTAL	75 148